

POPULATION ALGONQUINE INSCRITE, COMMUNAUTÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2020

Nom de la communauté	Réserve ou établissement	Nom du conseil de bande	Superficie (hectares)	Population	Réserve et Terre de la Couronne (Résidents)	Hors Réserve (Non résidents)
MRC Abitibi						
Communauté de Pikogan	Réserve	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	90,50	1 083	619	464
MRC Vallée-de-l'Or						
Communauté de Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria)	Établissement	Communauté anicinape de Kitcisakik	12,14	516	401	115
Communauté du Lac Simon	Réserve	Nation Anishnabe du Lac Simon	323,62	2 266	1 838	428
MRC Témiscamingue						
Communauté de Timiskaming	Réserve	Timiskaming First Nation	2 428,08	2 348	658	1 690
Communauté de Long Point First Nation	Établissement	Long Point First Nation	37,84	935	529	406
Communauté de Eagle Village - Kipawa	Réserve	Eagle Village First Nation-Kipawa	21,49	1 067	300	767
Communauté de Wolf Lake	Établissement	Wolf Lake	4	244	*	*
Ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue			2 917,67	8 459	4 351	4 108

Notes : Ces chiffres ont été extraits du Système d'inscription des Indiens de Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) au 31 décembre 2020 et n'ont pas été rajustés en fonction des déclarations tardives de naissances ou de décès. De plus, ils reflètent les codes de résidence des personnes affiliées à ces Premières Nations seulement. Ainsi, le nombre pour chaque Première Nation ne doit pas être considéré comme représentant la population réelle pour les raisons suivantes: 1) Ils ne contiennent aucune information sur les individus non-inscrits qui vivent dans les réserves ou sur les terres de la Couronne, 2) de même, ils ne contiennent aucune information sur les personnes enregistrées auprès d'autres bandes vivant dans les réserves ou sur les terres de la Couronne 3) parce que l'élément «Réserve et terres de la Couronne» est un cumul des zones de résidence 1 à 5, elles peuvent comprendre des données concernant les personnes inscrites résidant dans une réserve ou les terres de la Couronne appartenant à d'autres bandes, et 4) La catégorie «terres de réserve et terres de la Couronne» peut également comprendre les personnes qui vivent sur des terres appartenant à des Premières Nations exploitées en vertu d'une entente d'autonomie gouvernementale.

SOURCE :

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC). Registre des Indiens. Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence.